



Affaire 11-151025

Mutation foncière - Mutations Foncières et Immobilières -
Abrogation des délibérations relatives aux cessions des
parcelles AV 97-AN 133-AN 136- AR 217 et AR 218

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 09 octobre 2025 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **22**

Absents : 05

Procurations : 02

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE
OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le **QUINZE OCTOBRE** à
DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES le Conseil
municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment
convouqué par Monsieur le Maire s'est assemblé
au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan
DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe
– Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-
Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller
municipal – Micheline CLAIN conseillère
municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal –
Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal –
Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale –
Elisabeth BAGNY conseillère municipale –
Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie
ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA
conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère
municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller
municipal – Joëlle DELATRE conseillère
municipale – Jean-Yves VACHER conseiller
municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal –
Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie
NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-
BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal –
Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère
municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET
conseiller municipal à Alain RIVIERE

Publicité faite le 22 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM11-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

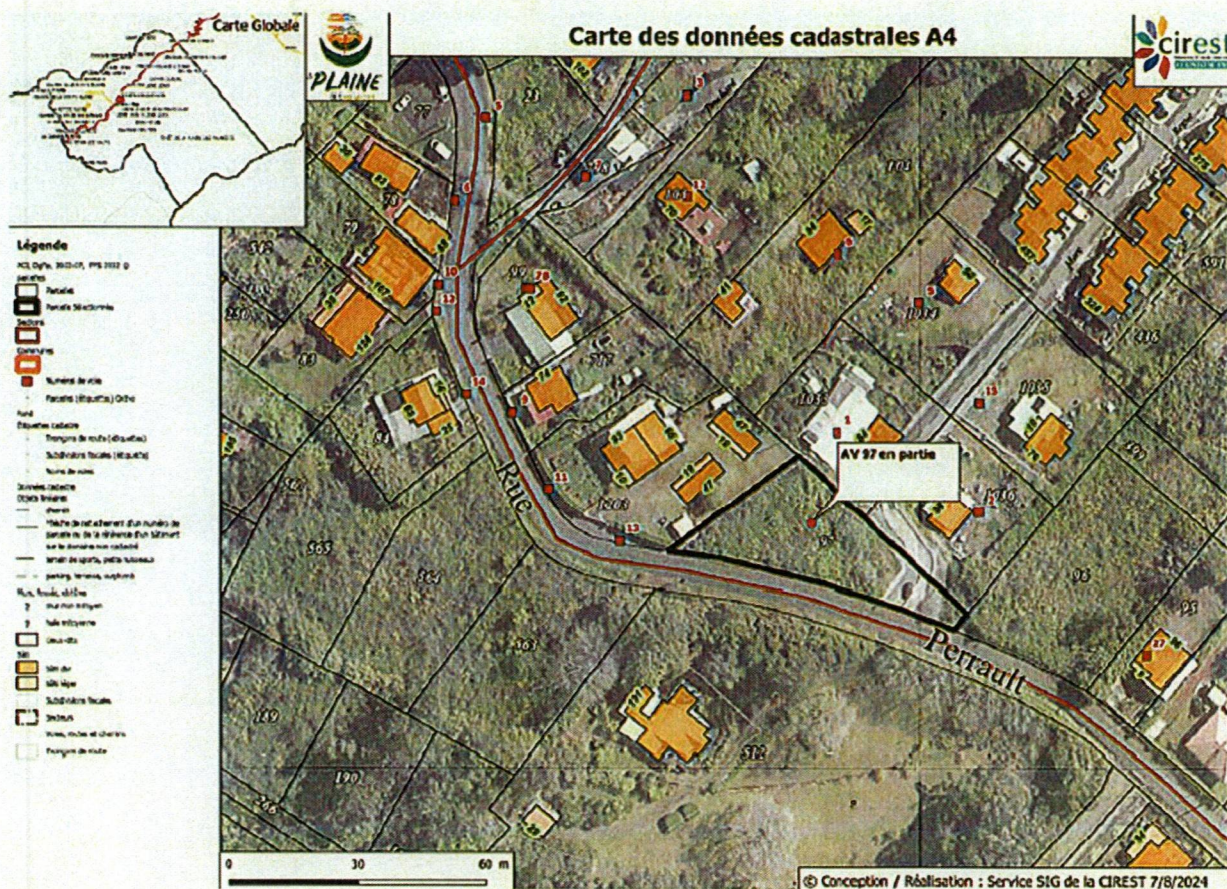
Affaire 11-151025

Mutation foncière - Mutations Foncières et Immobilières - Abrogation des délibérations relatives aux cessions des parcelles AV 97-AN 133-AN 136- AR 217 et AR 218

Le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire des parcelles AV 97, AN 133, AN 136, AR 217 et AR 218.

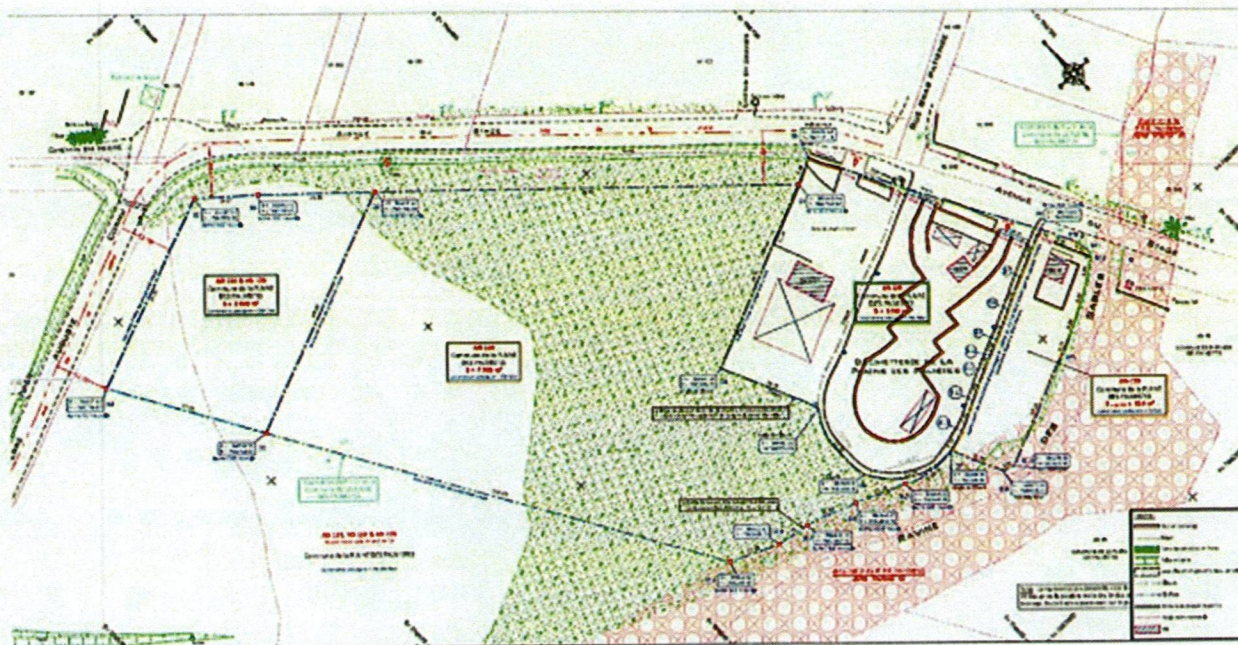
Il rappelle que par délibération, le Conseil municipal a validé la cession des terrains précités mais que les transactions n'ont pu être menées à terme pour différentes raisons :

- Parcelle AV 97 située rue Frémicourt Perrault au profit de Madame Lucilly Dominique, délibération du 12 décembre 2024 sous le numéro 13-121224 : compromis caduc



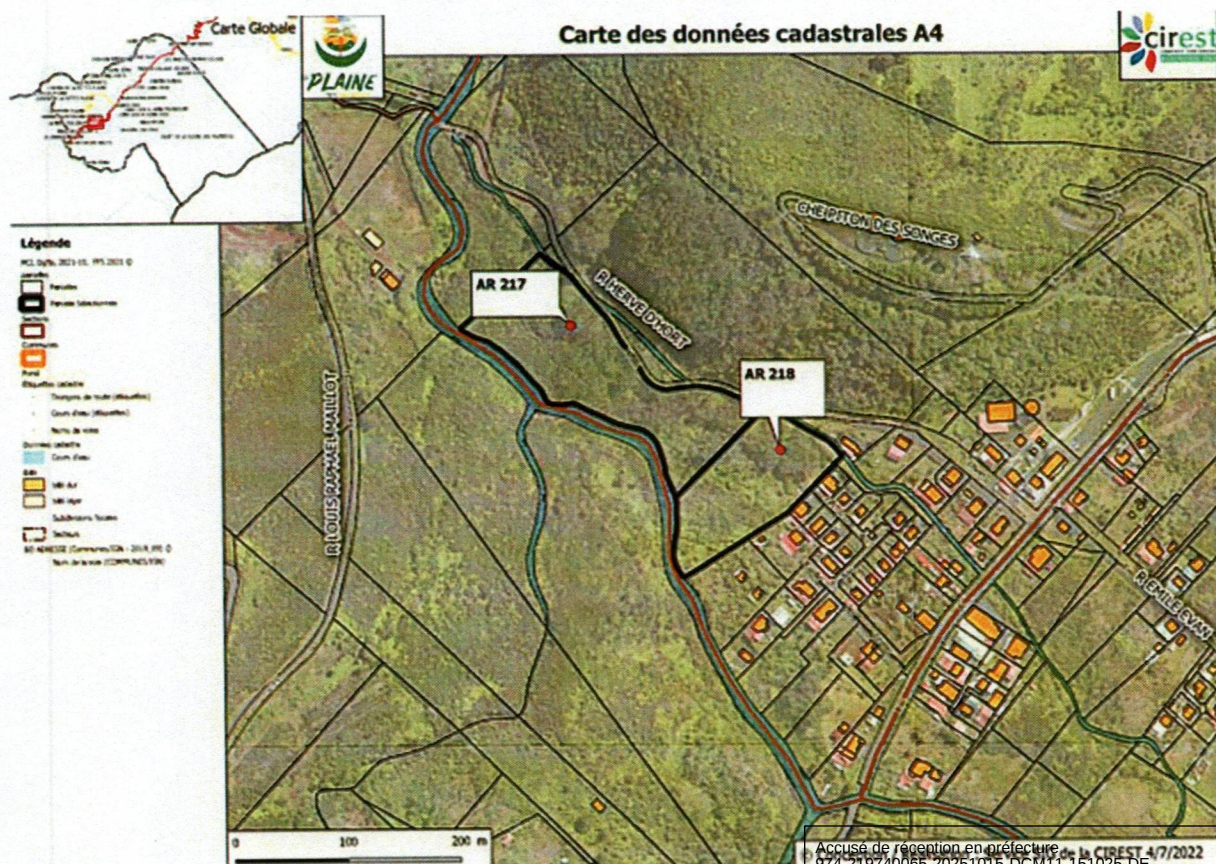
Plan de situation de la parcelle AV 97

- Parcelles AN 133 ET AN 136 situées rue Pierre Cornu au profit de Monsieur Thiancourt Jean Luc Gérant de la société MPC, délibération du 07 Mai 2024 sous le numéro 18-070524 : Liquidation de la société MPC



Plan de division AN 44-72

- Parcelles AR 217 ET AR 218 situées rue Hervé d'Hort au profit de la société OPTIMUS , délibération du 13 juillet 2022 sous le numéro 04-130722 : compromis caduc



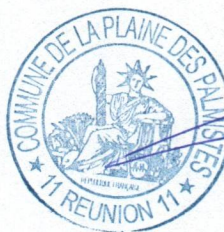
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCMI1-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

Il n'a ainsi pas été donné suite aux ventes et les parcelles n'ont pas été remises en commercialisation, il est donc proposé au Conseil municipal d'abroger les délibérations mentionnées ci-dessus. Pour information, la parcelle AV 97 située rue Frémicourt Perrault, d'une superficie de 1 067 m², sera remise en vente via les agences immobilières, après redécoupage.

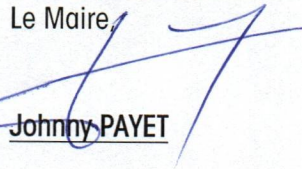
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Frédéric AZOR, Micheline CLAIN, Joseph Luçay CHEVALIER),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote et à se signaler au sein du registre des intérêts de la séance,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ABROGE** les délibérations du 12 décembre 2024 sous le numéro 13-121224, délibération du 07 Mai 2024 sous le numéro 18-070524, 13 juillet 2022 sous le numéro 04-130722
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET